



VALENSOLE

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

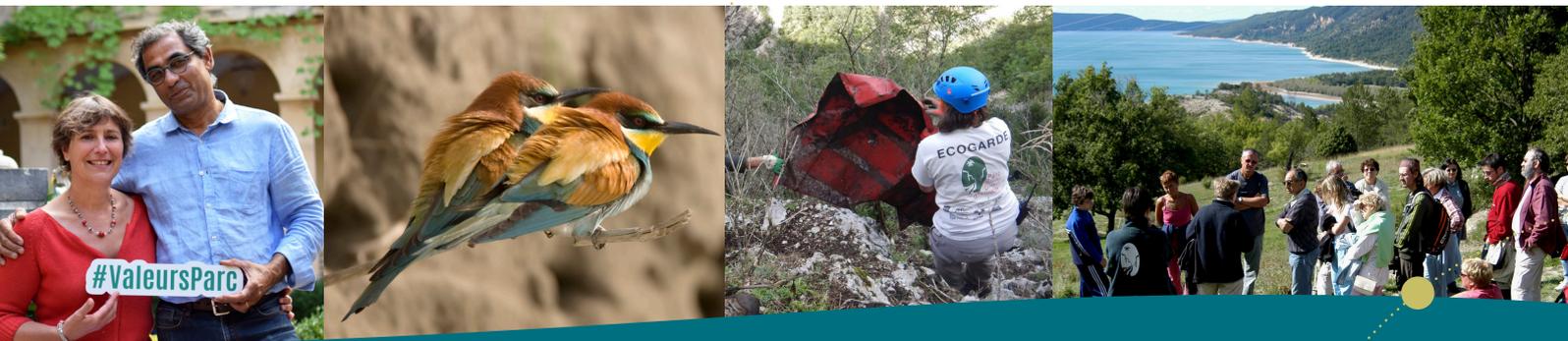
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Animation du site Natura 2000 « Plateau de Valensole » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis (petit rhinolophe, chevêche d'Athéna ; pollinisateurs sauvages, bruant ortolan, oiseaux communs nicheurs liés aux espaces agricoles) ; montage de mesures agro-environnementales en faveur de l'outarde canepetière et de milieux pastoraux avec des agriculteurs volontaires et montage d'un contrat Natura 2000 « bois sénescents » avec un propriétaire privé.
- Campagne de mesure sur l'éclairage public LEDs dans le cadre d'une étude sur l'impact de l'éclairage sur les chiroptères menée par le Muséum d'histoire naturelle de Paris.
- 90 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits sur la commune et 4 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant la grande fontaine, un devant la chapelle Saint-Mayeul.
- Inventaire participatif des cabanons pigeonniers du plateau de Valensole et édition d'un livret découverte.
- Accompagnement sur le montage des projets de restauration du cabanon de l'école, du pigeonnier de l'hubac St-Pierre et du cabanon pigeonnier Saint-Barthélemy, avec l'appui de Maisons paysannes de France.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Passage régulier des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, du camping sauvage et de l'emploi du feu. En début de saison estivale, en rapport avec la floraison des lavandes sur le plateau, sensibilisation aux règles de stationnement et au respect des terres agricoles.
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école maternelle (7), primaire (13), sur le patrimoine bâti et les savoir-faire, le jardinage, l'eau et les milieux lacustres, biodiversité et pollinisateurs, etc.
- Participations du club des ados de Valensole (41) et du centre de loisir (31), à des chantiers de restauration

et de nettoyage, d'aménagement d'une calade et d'un jardin pédagogique, la réalisation d'une mosaïque sur le mur de l'école, des actions de découverte et de sensibilisation autour des thèmes de l'eau, de la préhistoire, de la biodiversité, de la géologie et de la pierre sèche, frégate et reportage vidéo autour du lac de Ste-Croix.

- Projet culturel *Raconte-moi ton Verdon* (recueil de la parole des habitants et présentation du spectacle *l'Inventaire* du Verdon).
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** ciné-débat sur les chauves-souris, visites de l'habitat durable (2012 et 2014), participation à deux reprises à l'évènement « salon botanique » avec animation sur le jardinage écologique et tenue d'un stand avec expo autour de l'habitat écologique.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement des **agriculteurs volontaires** du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (**démarche REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 8 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques...) et 6 chantiers de plantation de haies.
- Apport de connaissances et accompagnement du **projet d'extension du réseau d'eau SCP** sur le plateau de Valensole pour permettre une bonne intégration paysagère et environnementale et favoriser des pratiques agricoles respectueuses des ressources en eau et de la biodiversité.
- Accompagnement de la création de la coopérative *Couleurs Paysannes*, et valorisation régulière des services de traiteur paysan (depuis le Congrès des Parcs naturels régionaux en 2012 à Aups).
- Étude de potentiel de développement de la trufficulture.
- Étude de potentiel de développement du télétravail et d'un tiers lieu.
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour des balcons du Verdon et plateau de Valensole et réalisation d'une fiche-randonnée sur les sentiers de la Trinité (Chante-Bri), sur le tour de Tarabuc (croix des Maïsses et adrech de Notre-Dame), et sur le sentier du Coulet de Bourre (plaine St-Jean) ; valorisés dans www.Cheminsdesparcs.fr

- Participation technique et financière pour la création du GR 69 dit **la Routo** en lien avec la Maison régionale de la Transhumance et le Conseil départemental 04 par la draille des troupeaux d'Arles.
- Attribution de la marque Valeurs Parc à un apiculteur (arrêté depuis).
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour des travaux de rénovation énergétique (pompes à chaleur à l'école).



AMENAGEMENT, URBANISME ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune dans l'élaboration et les révisions de son **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté.
- Accompagnement sur un projet d'implantation d'une **centrale photovoltaïque** au sol sur la commune (à Catalunya) : mise à disposition de données et conseils, avis en guichet unique de la Préfecture des Alpes de Haute Provence (2012), participation au comité de pilotage du plan de gestion.
- Accompagnement de la commune pour l'intégration de la **signalétique** (cf. charte signalétique du Parc).
- Suivi de la demande d'autorisation et transmission d'un avis avec préconisations pour la carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « l'île du chat ».
- Participation à la commission locale d'information (CLI) du centre de stockage des déchets ultimes (CSDU).
- Accompagnement de la procédure de suivi et de contrôle portée par les services de l'État sur le moto club Diabl'enQuad : relevés terrains, liens interservices, porté à connaissance de la commune.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE).
- Travaux de **restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière** : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008.

- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...).
- Programme d'actions du **contrat rivière** : appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années).
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
 91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
 Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
 Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr